

COMMUNE D'AUZERS CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE BUDGETAIRE DU 10 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUZERS s'est réuni sous la présidence du Maire Jean-Michel VIGNAL, le 10 avril 2015 à 19 heures, pour examiner et approuver les comptes administratifs 2014, puis pour débattre et voter les budgets primitifs 2015.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

1) SERVICE ASSAINISSEMENT

Avec 4 496,35 € de recettes encaissées pour 2 783 € de dépenses émises, **la section fonctionnement du service assainissement dégage un excédent de clôture de 1 713,35 €.** Quant à la section investissement, elle libère un excédent de 24 136,52 €, soit 24 272,52 € de recettes pour 136 € de dépenses.

2) CCAS

Le compte administratif du CCAS révèle un excédent de clôture de 1 126,50 €, soit 2 822,50 € de recettes pour 1 696 € de dépenses.

3) COMMUNE

Avec 256 280,83 € de recettes encaissées et un excédent antérieur reporté de 54 065,57 €, soit un total de 310 346,40 € et 184 784,84 € de dépenses émises, **la section de fonctionnement libère un excédent de 125 561,56 €.** Mais compte tenu des besoins à couvrir en section investissement soit la somme de 10 265,11 €, **il restera une coquette somme de 115 296,45 € qui sera reportée au budget primitif 2015.**

Quant à la section investissement, elle présente un léger déficit de 41 657,11 €, soit 228 943,78 € de dépenses pour 187 286,67 € de recettes. A souligner que diverses subventions pour un montant de 42 112 € n'étaient pas rentrées au 31 décembre 2014.

Les différents comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Municipale, de même que le compte de gestion de Madame la Receveuse.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

1) SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2015 du service assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 256,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 31 730,52 € en section investissement.

2) CCAS

Le budget 2015 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 €.

3) COMMUNE

En section de fonctionnement, le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 366 258 €.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges de personnel pour 83 635 € ;
- les charges à caractère général pour 81 955 € ;
- les charges de gestion courante pour 31 670,50 € (dont 9 000 € de subventions allouées à diverses associations communales et autres);
- les intérêts de la dette (5 830 € et autre éventuelle ligne de trésorerie pour 1 000 €);
- les dépenses imprévues pour 6 539 € ;
- le poste virement à la section investissement se voit doté de la somme de 150 000 € qui servira notamment à financer les futurs travaux sur les bâtiments communaux ou sur la voirie.

Pour en revenir aux subventions, les plus significatives sont celles octroyées aux associations communales :

- | | |
|--|-----------|
| - Comité des Fêtes | 2 000 € ; |
| - Comité d'embellissement du Bourg et des Villages | 1 600 € ; |
| - Club du Trumelou | 800 € ; |
| - ACCA « La Diane » | 800 € ; |
| - Oser A.U.Z.E.R.S. | 800 € ; |
| - Les Cestons | 600 € ; |
| - Oser A.U.Z.E.R.S. | 800 € ; |
| - Anciens Combattants Auzers | 100 €. |

Les principaux postes de recettes sont :

- les produits des services pour 6 390 € ;
- les impôts et taxes pour 97 843 €, (il s'agit essentiellement des contributions directes) ;
- les dotations et participations pour 136 155 € (dont la DGF pour 101 195 €, laquelle accuse une baisse de 5 090 € par rapport à 2014) ;
- le revenu des immeubles et les produits de gestion courante pour 9 278 € ;
- l'excédent de fonctionnement reporté pour 115 296,45 €.

FISCALITE

A l'unanimité, le Conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition, le **produit attendu est de 93 020 €**, selon le détail qui suit :

* Taxe d'Habitation	19.20 %	36 154 € ;
* Taxe Foncière Propriétés Bâties	15.24 %	21 473 € ;
* Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	115.56 %	27 619 € ;
* Cotisation Foncière des Entreprises	33.80 %	7 774 €.

En section d'investissement, le budget 2015 s'équilibre à la somme de 288 475,11 €.

Les postes de dépenses prévus sont :

- le déficit d'investissement reporté pour 41 657,11 € ;
- le remboursement du capital des emprunts pour 13 280 € ;
- l'achat de matériel outillage, mobilier pour 9 818 € ;
- les cautions locataires (restitution) pour 620 € ;
- les travaux sur les bâtiments communaux (église essentiellement) pour 17 000 € ;
- les travaux éventuels sur l'auberge pour 5 000 € ;
- les travaux de voirie pour 192 000 € ;
- les travaux d'électrification pour 1 500 € ;
- le projet d'extension du Bourg (études CAUE) pour 2 600 € ;
- l'aménagement du bâtiment de l'école (études) pour 5 000 €.

Les recettes émanent :

- du virement de la section de fonctionnement pour 150 000 € ;
- de l'excédent de fonctionnement 2014 affecté à l'investissement pour 10 265,11 € ;
- du FCTVA pour 12 881 € ;
- des cautions locataires (encaissement) pour 620 € ;
- d'une subvention attendue du Département pour les travaux réalisés sur l'église pour 15 000 € ;
- de diverses subventions pour la construction du local technique pour 33 679 €, il s'agit là principalement de reliquats de subventions non rentrés (28 679 €) et d'un fonds de concours (5 000 €) venu de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac ;
- d'une subvention du Conseil départemental de 20 700 € pour le programme de voirie 2015 ;
- d'un emprunt de 45 000 € ;
- d'un fonds de concours du Syndicat Départemental d'énergies (écriture comptable) de 330 €.

Tous les budgets ont été votés à l'unanimité.

TRAVAUX REALISES ET PROJETS

A l'église, les abat-sons viennent d'être restaurés par Jacky GANNE, pour la somme TTC de 6 879,17 €. Une subvention du Conseil départemental de 1 852 € viendra alléger le coût des travaux. La restauration de la sacristie de gauche pour la transformer en salle du trésor sécurisée qui accueillerait notamment la piété et le petit patrimoine religieux est envisagé mais il faudra avant de lancer les travaux réparer le toit qui présente d'importants désordres et compromettraient la mise en valeur intérieure.

Cette année les principaux investissements concernent la voirie communale qui fera l'objet d'un appel d'offres. Les travaux se feront sur des portions de voies situées dans le Bourg (antenne école/ Larbonnet et antenne logements locatifs Vieillefont), à Toulat, à Vieillefont, et sur la route Marladet/Lascombes). Le dernier estimatif effectué par le Cabinet Artense Ingénierie de Ydes, à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre, s'élève à 155 945 € HT. A noter que les honoraires de maîtrise d'œuvre sont établis à la somme TTC de 5 760 €.

Concernant le bâtiment de l'école, la réflexion sur son devenir est entamée. Au rez-de-chaussée, la salle polyvalente pourrait être agrandie et son intérieur réaménagé. Au premier niveau occupé jadis par l'école et la cantine, un atelier d'art et sa salle d'exposition pourrait voir le jour. Enfin, au second étage, l'appartement assez vétuste devrait être totalement refait pour accueillir l'artisan et sa famille. Ce dossier fait actuellement l'objet de toutes les attentions et la Communauté de Communes du Pays de Mauriac travaille actuellement à nos côtés pour trouver certains financements, lesquels pourraient venir en partie de la région.

Le projet d'extension du Bourg prévu sur la parcelle située près de la mairie vient de faire l'objet d'une étude réalisée par le C.A.U.E. du Cantal et sur lequel le Service Départemental de l'architecture et du Patrimoine a donné son avis. Cette étude porte sur la création de lots constructibles pour des résidences principales ou secondaires. Aucune décision définitive n'a été arrêtée et dans l'immédiat elle est donnée en vente d'herbe à Monsieur Jean-Claude BOS du Cheylat, pour la somme de 230 €uros.

Enfin, une grande partie de l'éclairage public de nos villages va être revu. En effet, le parc actuel compte 43 lampes à vapeur de mercure communément dénommées « ballons fluo », celles-ci sont obsolètes, ne seront plus fabriquées et faute d'approvisionnement ne pourront plus être remplacées et il convient donc de les renouveler par du matériel neuf. Cette opération coûteuse sera planifiée sur quatre ans, une première tranche démarrera bientôt pour un prix HT de 6 692,24 €. Un fonds de concours venu du Syndicat Départemental d'Energies de 50% viendra diminuer le montant final de cette opération.

INFORMATION CONCERNANT L'AUBERGE DU CHÂTEAU

Monsieur JOUVE vient d'annoncer son départ pour le début du mois de juillet. Cette auberge est certes le dernier commerce mais aussi et surtout un lieu de vie et d'échanges indispensable pour une petite Commune rurale comme AUZERS. Les élus sont favorables à l'idée d'essayer de retrouver un repreneur. Une publicité allant dans ce sens sera faite ultérieurement. Ce dossier très important reste à suivre.